



## Comité des Œuvres Sociales de Bordeaux Métropole MANDATURE 2019-2023

# Plan d'actions pour le projet associatif

Suite aux résultats des élections professionnelles ayant eu lieu le 6 décembre 2018, et en application des statuts du COS, un nouveau Conseil d'Administration a pris ses fonctions le 24 juin 2019.

Il a pour mission la poursuite des évolutions amorcées et l'adaptation aux nouveaux enjeux de notre société pour répondre aux besoins de ses adhérents dans le cadre de la politique sociale de Bordeaux Métropole.

Pour ce faire, le Bureau du Comité des Œuvres Sociales propose pour validation aux membres du Conseil d'Administration un projet associatif pour la mandature 2019 - 2023 sous forme d'objectifs et d'actions.

Les actions seront déclinées par fiche au fur et à mesure de leur mise en place.

## LE CONTEXTE

L'association du Comité des Œuvres Sociales du Personnel de Bordeaux Métropole a été créée le 15 février 2000. Ayant le statut juridique « association loi 1901 » elle s'inscrit dans l'action sociale de Bordeaux Métropole (*La Communauté Urbaine de Bordeaux jusqu'en 2015*) au profit de ses agents. Compte tenu du projet d'action sociale que s'est fixé la collectivité, de l'intérêt présenté par cette activité et de la qualité de ses adhérents, Bordeaux Métropole, en application des dispositions de sa délibération 2000-363 du 28 avril 2000, soutient l'action du COS dans le cadre de conventions reprenant les diverses obligations des deux parties.

### Les adhérents :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nombre d'adhérents atteint les 5 167. Ce chiffre est en constante évolution en fonction des recrutements et des départs au sein de Bordeaux Métropole.

Pour mémoire au 31 décembre 2015, soit avant la mutualisation, le COS comptait 3 066 adhérents. Suite à cette forte augmentation du nombre de nos adhérents, nous avons pu obtenir l'évolution des moyens humains, le redimensionnement des locaux mis à disposition ainsi qu'une réévaluation de la subvention.

### Vie associative :

Depuis février 2000, date à laquelle l'association a vu le jour, les assemblées générales se sont succédées, et les renouvellements statutaires des administrateurs ont suivi leur cours normal. L'association a enregistré des mouvements liés aux situations personnelles de certains membres, mais globalement, il n'y a pas eu de changements significatifs qui auraient mérité une analyse approfondie.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres issus des organisations syndicales et de 2 membres élus métropolitains représentant l'Administration. Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Le Bureau composé de 7 membres, se réunit toutes les semaines à un rythme satisfaisant. L'assiduité des membres constitue un des points forts de la dynamique associative engagée.



## Equipe professionnelle :

Le fonctionnement quotidien et l'accueil des adhérents sont assurés par une équipe de 8 personnes, agents mis à disposition par Bordeaux Métropole : 1 responsable administrative – 2 agents comptables – 5 gestionnaires de dossiers. Elle connaît une certaine stabilité. Les évolutions constatées se sont produites dans le cadre d'une logique de parcours professionnel.

Dans le contexte de la mutualisation, un changement de local s'est imposé afin de permettre un accueil matériellement convenable de l'ensemble des adhérents. Après de longs échanges avec l'administration de Bordeaux Métropole, des aménagements ont été apportés en 2015 aux locaux occupés dans l'immeuble le « Guyenne » par la suite un déménagement en 2016 au sein de l'hôtel Métropolitain.

## L'Administration :

Le COS est lié avec l'Administration de Bordeaux Métropole par une Convention d'Objectifs renégociée chaque année. Parmi les objectifs de la politique d'action sociale de Bordeaux Métropole, l'association est appelée plus particulièrement à :

- Améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance, des loisirs et des vacances.
- Faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale à tous les moments de la vie et de la carrière.
- Motiver et valoriser les agents en créant des conditions attractives et participant à leur épanouissement.

Une interlocutrice dédiée assure le lien entre Bordeaux Métropole et le COS. Des points réguliers sont établis pour échanger sur nos fonctionnements respectifs ou sur des questions particulières.

## **LES OBJECTIFS ET ACTIONS 2019-2023**

### AXE I - Au niveau des adhérents

	<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>	<b>Début de l'action</b>
<b>1</b>	Favoriser l'accès aux prestations pour les adhérents les plus éloignés territorialement du COS et rencontrant des difficultés à se déplacer	↪ <b>Création d'une commission en charge de la mise en œuvre de la dématérialisation</b> afin de permettre aux adhérents de gagner en autonomie dans la réalisation de leurs demandes de prestations. Ce défi sera confronté à plusieurs enjeux : techniques, juridiques, financiers et de communication.	<i>Immédiat</i>
<b>2</b>	Répondre au mieux aux attentes des adhérents du COS dans le cadre de la politique d'action sociale de Bordeaux Métropole	↪ <b>Assurer la continuité et développer l'offre de l'existant</b> (exemple : <i>continuité de la commission « prestations vacances »</i> )	<i>Immédiat</i>
<b>3</b>	Améliorer les conditions d'attente, matérielles d'accueil physique et téléphonique afin de renforcer la confidentialité des échanges	↪ <b>Envisager un espace dédié à l'attente des adhérents</b> ↪ <b>Repenser l'espace d'accueil</b> avec l'intervention d'un spécialiste de l'aménagement de locaux.	<i>2020</i>

	Objectifs	Actions	Début de l'action
4	Optimiser la communication à destination de nos adhérents en utilisant des moyens rapides, modernes, permettant la diffusion des informations à destination du plus grand nombre	<p>⇒ <b>Etablir une charte graphique interne et externe</b> permettant d'identifier facilement et rapidement les informations données par le COS</p> <p>⇒ <b>Optimisation de l'utilisation du site internet, de Tatou et des espaces physiques au niveau des locaux</b></p> <p>⇒ <b>Création d'une page Facebook et d'une newsletter</b></p>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020

## AXE II - Au niveau de l'association

	Objectifs	Actions	Début de l'action
1	Développer les connaissances de base pour assurer au plus vite et au mieux sa responsabilité d'administrateur et ainsi acquérir une professionnalisation de l'équipe dirigeante	<p>⇒ <b>Proposer un Plan de Formation des administrateurs à définir et à mettre en œuvre permettant de répondre aux principales questions :</b>            Qu'est-ce qu'une association ? Qui finance les associations ? Qui gère les salariés ? A quoi sert l'administrateur ? Quel est son rôle ? Relation administrateur/équipe (<i>posture</i>) – Déontologie de l'Administrateur - Connaître les principes de base de la gestion financière</p>	2020
2	<p>Redéfinir les rôles et attributions de chacun entre les administrateurs, et l'équipe opérationnelle dans le respect des statuts du COS, de son règlement intérieur et de la convention conclue avec Bordeaux-Métropole.</p> <p>Prendre en compte l'expérience de chacun, et plus particulièrement les retours de l'équipe au contact quotidien des adhérents permettant de renforcer la cohésion de l'équipe et de développer les échanges au sein du COS</p> <p>Réunir l'ensemble des acteurs du COS dans un univers de travail original, facilitant la communication, le partage des savoirs et des expériences.</p>	<p>⇒ <b>Organisation d'un séminaire annuel animé par un intervenant extérieur à la structure</b>            Un séminaire annuel associant toute l'équipe de salariés et les membres du bureau du COS sera l'occasion d'effectuer un bilan annuel de l'association et de donner une vision globale des temps forts à venir. Il définira notamment les principaux projets de l'année à venir et les commissions qui s'y rattachent. Le compte rendu de ses travaux sera remis au Conseil d'Administration en vue de la préparation du rapport d'activités et du rapport moral soumis à l'Assemblée Générale</p>	Immédiat

### AXE III - Au niveau de l'équipe professionnelle

	Objectifs	Actions	Début de l'action
1	Donner les moyens à l'équipe de s'adapter aux évolutions de l'environnement de travail et aux modifications des demandes des adhérents et des pratiques d'accueil	⇒ <b>Développement des compétences</b> Définition d'un plan de formation pour l'équipe visant à : <ul style="list-style-type: none"><li>- Savoir cadrer les demandes des usagers.</li><li>- « Gérer » les situations difficiles.</li><li>- Optimiser le travail en équipe</li></ul>	<i>1<sup>er</sup> semestre 2020</i>
2	Réaffirmer le poste de responsable administratif dans les missions d'encadrement de l'équipe opérationnelle et accompagner dans la prise de décisions les administrateurs et les membres du bureau	⇒ <b>Prévoir la mise à jour des fiches de poste</b> , en concertation avec les agents et en adéquation avec les évolutions des missions ( <i>cf les termes des statuts à l'article 10.2</i> )	<i>En lien avec l'action II-2</i>

### AXE IV - Au niveau de l'Administration

	Objectifs	Actions	Début de l'action
1	Poursuivre et garantir la continuité et la qualité des relations avec Bordeaux-Métropole	⇒ <b>Renforcer le dialogue avec l'Administration de Bordeaux Métropole</b> par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique  ⇒ <b>Prévenir l'évolution des besoins en réponse aux attentes des adhérents</b>	<i>Immédiat</i>

*Validé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2019*

*Pour le Conseil d'Administration  
La Présidente,  
Sylvie Bridier*





# Fiche d'action à titre d'exemple

## AXE 1 : AU NIVEAU DES ADHERENTS

<b>Fiche action n°I-1</b>	<b>ASSURER LA CONTINUTE ET DEVELOPPER L'OFFRE DE L'EXISTANT</b>
---------------------------	---

<b>Pilotage de l'action (par qui/avec qui ?)</b>	↗
<b>Avec quels objectifs ?</b>	↗
<b>Modalités de réalisation (séquences, échéanciers, moyens, méthodes...)</b>	↗
<b>Implication des acteurs (publics mobilisés, partenaires sollicités), dispositifs publics dans lesquels s'inscrit l'action</b>	↗
<b>Montage financier (partenariat mobilisé, ressources sollicitées)</b>	↗
<b>Perspectives (hypothèses d'évolution)</b>	↗
<b>Modalités d'évaluation.</b>	↗